

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE DE SÉJOUR

Mineur placé auprès de l'aide sociale à l'enfance avant l'âge de 16 ans Carte de séjour temporaire « vie privée et familiale » L 423-2 du CESEDA

L'étranger doit apporter les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants (NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel) :

PREMIÈRE DEMANDE

- | | |
|--|-------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Imprimé de demande de titre de séjour | code AGDREF 9824 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Justificatif d'état civil : | |
| ▪ originaux des documents d'état civil ; les actes d'état civil devront impérativement être légalisés par les services consulaires de du pays d'origine en France ou par les services consulaires de France dans le pays d'origine si celui-ci n'est pas signataire de la convention de la Haye du 5 octobre 1961 ou d'une convention bilatérale avec la France. | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de nationalité : | |
| ▪ passeport (pages relatives à l'état civil) ;
à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.) | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois : | |
| ▪ facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ; | |
| ▪ si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ; | |
| ▪ en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour. | |
| <input checked="" type="checkbox"/> 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie). | |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2 enveloppes timbrées | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur indiquant la date d'entrée en France | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Justificatifs de placement : décision de placement au service de l'aide sociale à l'enfance avant l'âge de 16 ans. | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Justificatifs relatifs à l'activité professionnelle salariée ou à la formation professionnelle : | |
| . inscription dans un établissement scolaire ; | |
| . contrat de travail ou d'apprentissage ; | |
| . attestation du responsable du centre de formation. | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Justificatifs du caractère réel et sérieux du suivi de la formation (relevé de notes, attestation d'assiduité). | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine : tout document probant y compris actes de décès des membres de la famille à l'étranger, perte de l'autorité parentale des parents restés sur place etc. | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Insertion de l'étranger dans la société française : rapport de la structure d'accueil (foyer ou famille d'accueil). | |
| <input checked="" type="checkbox"/> le cas échéant : | |
| éléments relatifs à la vie privée et familiale en France : acte de mariage si marié, copie du titre de séjour ou de la carte nationale d'identité française du conjoint, jugement de PACS, acte de naissance du ou des enfants...et attestation de non polygamie en France (si nationalité d'un pays où la polygamie est autorisée) | |

Pièce justificative obligatoire dans toutes les situations.

Case à cocher : pièce justificative obligatoire selon la situation du demandeur.

RENOUVELLEMENT

Code AGDREF 9824

- Justificatif de séjour régulier :**
 - carte de séjour en cours de validité.
- Justificatif d'état civil :**
 - copie des documents d'état civil ;
- Justificatif de nationalité :**
 - passeport (pages relatives à l'état civil) ;
 - à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si **locataire**) ; ou taxe d'habitation ;
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'**hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.
- 3 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
- 2 enveloppes timbrées
- Justificatifs relatifs à l'activité professionnelle ou à la formation :**
 - . inscription dans un établissement scolaire ;
 - . contrat de travail ou d'apprentissage ou tout autre justificatif relatif à la recherche active d'emploi ;
 - . attestation du responsable du centre de formation.
- Justificatifs du caractère réel et sérieux du suivi de la formation** (évaluation, relevé de notes, attestation d'assiduité).
- Insertion de l'étranger dans la société française** : attestation de la structure d'accueil (foyer ou famille d'accueil).
- le cas échéant :**
éléments relatifs à la vie privée et familiale en France : acte de mariage si marié, copie du titre de séjour ou de la carte nationale d'identité française du conjoint, jugement de PACS, acte de naissance du ou des enfants...et attestation de non polygamie en France (si nationalité d'un pays où la polygamie est autorisée)

Pièce justificative obligatoire dans toutes les situations.

Case à cocher : pièce justificative obligatoire selon la situation du demandeur.